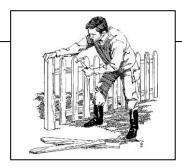
# **DÉCLARATION PRÉALABLE**

# **VOUS CONSTRUISEZ OU INSTALLEZ UNE CLOTURE OU UN PORTAIL**

(vérifier auprès de la mairie si votre projet est soumis à déclaration)



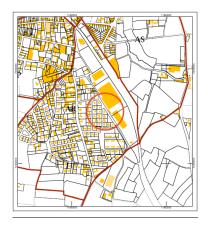
# **Constitution du dossier:**

1- <u>Le formulaire</u> (dûment rempli et signé) cerfa n°16702

Sauf si le dossier est déposé en ligne via <a href="https://www.hautleoncommunaute.bzh/urbanisme-habitat/autorisation-du-droit-des-sols/deposer-un-dossier-durbanisme-au-format-numerique/">https://www.hautleoncommunaute.bzh/urbanisme-habitat/autorisation-du-droit-des-sols/deposer-un-dossier-durbanisme-au-format-numerique/</a>

# 2- <u>Un plan de situation du terrain</u>

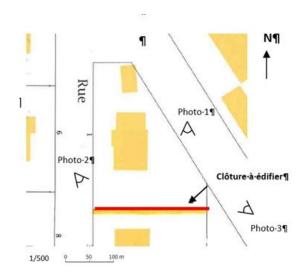
Il peut être réalisé à partir du site <a href="https://cadastre.gouv.fr">https://cadastre.gouv.fr</a>, et doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



# 3- Un plan de masse

Porter sur le plan :

- Le tracé de l'implantation de la clôture à édifier.
- L'orientation et l'échelle du plan traduite en <u>échelle</u> graphique.
- La prise de vue si une photographie est nécessaire (voir page suivante).

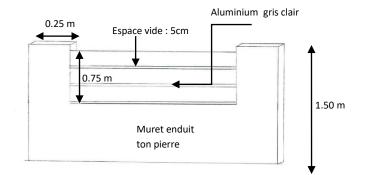


4- Un croquis du projet de clôture (Il peut être remplacé par une photographie du modèle)



Préciser sur le plan ou la photo :

- La hauteur de la clôture
- La nature et la couleur des matériaux utilisés



Si le projet de clôture est visible depuis l'espace public ou s'il se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, fournir également :

5- <u>Une photographie</u>: elle permet de situer le terrain dans l'environnement

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet de clôture et des terrains qui les jouxtent immédiatement.



6- <u>Un document graphique</u> : il permet d'apprécier l'insertion du projet de clôture dans son environnement

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et au paysage.



Document informatif représentant une aide à la constitution du dossier pour lequel le service instructeur pourrait être amené à demander des pièces ou précisions supplémentaires, conformément au code de l'urbanisme

→ Le dossier complet est à déposer en mairie en 2 exemplaires

Haut Léon Communauté - Pôle Aménagement du Territoire - version 02/2025